



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 septembre 2025

Publié le 30/09/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 22 - Actualisation de la liste des emplois permanents suite à un recalibrage d'emploi d'adjoint technique en agent de maîtrise à la Direction Biodiversité et Espaces Verts et la création d'emplois de moniteur éducateur au Département de l'Éducation et d'adjoint administratif au sein de la Direction Relation avec les Usagers

Délibération n° 008038

Actualisation de la liste des emplois permanents suite à un recalibrage d'emploi d'adjoint technique en agent de maîtrise à la Direction Biodiversité et Espaces Verts et la création d'emplois de moniteur éducateur au Département de l'Education et d'adjoint administratif au sein de la Direction Relation avec les Usagers

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	04/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite au recalibrage d'1 emploi d'adjoint technique (jardinier) en agent de maîtrise (chef d'atelier) à la Direction de la Biodiversité et Espaces Verts et à la création d'1 emploi de moniteur éducateur (Réfèrent inclusion) financé par le redéploiement de 6 emplois d'adjoint d'animation au département Education et à la création d'1 emploi d'adjoint administratif (Gestionnaire de l'Etat Civil) à la Direction Relation avec les usagers. Ces évolutions ne concernent que le budget principal et représentent une augmentation des dépenses de personnel à hauteur de 50 k€.

I. Direction Biodiversité et Espaces Verts

Une convention de partenariat public-public entre l'Université Marie et Louis Pasteur et la Ville de Besançon est en cours de finalisation. Elle vise à encadrer la mise à disposition des 3 jardiniers botanistes, agents de la ville, à l'université dans le cadre de l'ouverture prochaine au public du jardin des sciences (serres et collection botanique extérieures).

Compte tenu des spécificités techniques (ouverture au public, gestion climatique et hydraulique des nouvelles serres, planification de l'activité en lien avec le directeur du jardin botanique), il est apparu nécessaire qu'un des postes de jardiniers botanistes soit recalibré en poste de chef d'atelier.

Il est proposé de recalibrer un emploi d'adjoint technique (jardinier botaniste), filière technique, catégorie C, grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe en emploi d'agent de maîtrise (Chef d'atelier), filière technique, catégorie C, grade de référence agent de maîtrise principal dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

Ses missions seront les suivantes :

Activités d'encadrement :

- Gère de manière autonome le travail de son équipe, en fonction des objectifs donnés et des moyens (matériels et humains) alloués : organisation du travail, répartition du travail pour chaque agent, transmission des consignes d'encadrement, résolution d'éventuels problèmes, participation à l'amélioration des pratiques professionnelles des agents de son équipe, évaluation
- Veille à la bonne exécution du travail, au respect des objectifs et des règles (internes, de sécurité et d'hygiène), assure la circulation des informations entre ses agents et sa hiérarchie
- Fait face aux aléas et règle les problèmes (repère et régule les dysfonctionnements des équipes ou sollicite, le cas échéant, l'arbitrage de sa hiérarchie).
- Est le responsable de la sécurité des agents de son équipe
- Est le responsable du matériel et de sa bonne utilisation pour son équipe, notamment pour la gestion et l'optimisation du pilotage climatique des serres
- Organise la veille par les agents des attaques parasitaires et par les ravageurs, s'assure de la gestion de la protection biologique et sanitaire des plantes
- Organise la veille par les agents de l'état d'usage des équipements techniques de la serre et des extérieurs

Activités techniques et culture des végétaux :

- Participe à la culture de toutes plantes de la palette végétale
- Réalise les différents stades de la multiplication de toutes plantes de la palette végétale : semer, repiquer, transplanter et entretien des cultures...
- Participe aux interventions et chantiers d'entretien et d'aménagement collectifs des sites : désherbage, tonte, débroussaillage, petite maçonnerie, ...
- Valorise la flore indigène pour la biodiversité
- Gère les déchets produits sur le site et les valorise dans les filières appropriées
- Contribue à l'entretien simple du matériel de culture, manuel ou motorisé, et des locaux techniques
- Participe à la conception de thématique du jardin botanique à présenter au public
- Participe aux permanences d'arrosage et de surveillance des plantes le weekend et jour férié en fonction de fortes chaleurs
- Utilise et stocke les différentes sortes de terres et de substrats
- Prend en compte les mesures prophylactiques dans la lutte contre les ravageurs
- Maîtrise la protection biologique, identifier les parasites et maladies et appliquer les traitements
- Dose l'arrosage et les apports de fertilisants en fonction des végétaux
- Effectue la récolte, le tri et le conditionnement des semences de graines pour l'index seminum

Ce recalibrage a un coût en année plein de 5K€.

II. Département Education

Les droits des personnes en situation de handicap, initialement reconnus par la loi de 1975, ont été renforcés par la loi de 2005, notamment pour l'accès aux sports et loisirs. Tout mineur doit pouvoir s'inscrire dans un accueil collectif, permettant aux enfants en situation de handicap de partager des expériences avec leurs pairs. Face à l'augmentation des enfants à besoins spécifiques, les équipes périscolaires nécessitent un soutien accru.

Afin de poursuivre le travail engagé par la collectivité sur l'inclusion et de répondre aux besoins identifiés, il est essentiel de :

- Renforcer l'accompagnement des équipes périscolaires de manière pratique et concrète,
- Être réactif face aux demandes urgentes,
- Répondre aux familles souhaitant inscrire leur enfant aux accueils périscolaires.

Au regard de la charge de travail et de la multiplicité des acteurs et partenaires, le travail de proximité à réaliser pour soutenir les équipes périscolaires nécessiterait un soutien de la chargée de mission dans les actions à mener.

Il est donc proposé de créer 1 emploi de moniteur éducateur (réfèrent inclusion), catégorie B, filière médico-sociale, grade de référence moniteur éducateur principal à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

Ses missions seront les suivantes :

- Observer les situations d'accueil et évaluer les besoins spécifiques des enfants.
- Co-construire, avec les animateurs et les animateurs passerelles, des aménagements adaptés.
- Aider à la mise en œuvre des PAI et autres protocoles spécifiques en lien avec les familles et les partenaires médicaux/sociaux.
- Soutenir les équipes dans la gestion des comportements difficiles ou des situations complexes.
- Favoriser la réflexion autour des pratiques inclusives.
- Participer aux temps d'échange pour le projet d'accueil avec les familles des enfants concernés, aux ESS, aux réunions de première scolarisation avec les enseignants et le service périscolaire... pour les situations complexes.
- Proposer et animer des temps de sensibilisation ou d'information auprès des équipes périscolaires (connaissances, gestes, attitudes, outils pédagogiques).
- Participer à l'élaboration des formations, de fiches pratiques, d'outils d'aide à la compréhension des troubles ou handicaps (mallettes pédagogiques, fiches individuelles...).
- Rédiger des bilans d'observation et des comptes rendus utiles au travail des services
- Contribuer à l'élaboration et au suivi des projets d'accueil individualisés.

- Contribuer à l'évaluation des actions inclusives mises en œuvre.

Cette création représente une dépense de 49 K€ en année pleine mais est entièrement financée par le redéploiement de 6 emplois d'adjoint d'animation (animateur périscolaire en charge d'enfants à besoins spécifiques) à temps non complet (22%).

III. Direction Relation avec les Usagers

Ces dernières années, l'état civil a subi d'importantes réformes, transférant aux communes des missions auparavant confiées aux tribunaux, comme les PaCS ou les changements de nom/prénom. Ce transfert s'est accompagné d'une hausse de la complexité administrative, notamment pour les mariages impliquant des étrangers, générant ainsi un surcroît d'activité important.

Pour faire face à cette situation et répondre à l'ensemble des sollicitations des usagers, le service de Etat Civil doit pouvoir compter sur un agent supplémentaire.

Il est donc proposé de créer 1 emploi d'adjoint administratif (Gestionnaire Etat Civil), catégorie C, filière administrative, grade de référence adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

Ses missions seront les suivantes :

- Elaboration de dossiers administratifs et gestion du classement.
- Exécution et suivi des procédures et décisions administratives.
- Réalisation de travaux bureautiques.
- Accueillir et renseigner les usagers du service Etat Civil, en accueil physique et téléphonique.
- Réaliser toutes les prestations pour les usagers accueillis.
- Assurer le suivi et le classement des différentes prestations, sous la responsabilité du responsable de secteur.
- Respecte les engagements du référentiel Marianne.

Cette création a un coût en année pleine de 45 K€.

IV. Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2025	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Emplois Fonctionnels		1	1		1	1
Directeur général adjoint	A	1	1		1	1
Filière administrative		251	250		252	251
Administrateurs Territoriaux	A	2	2		2	2
Attachés Territoriaux	A	75	75		75	75
Rédacteurs Territoriaux	B	81	81		81	81
Adjoints administratifs territoriaux	C	93	92	+1	94	93
Filière animation		479	83		473	83
Animateurs territoriaux	B	59	59		59	59
Adjoints territoriaux d'animation	C	420	24	-6	414	24
Filière culturelle		172	168		172	168
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	10	10		10	10
Bibliothécaires territoriaux	A	11	11		11	11
Conservateurs territoriaux des bibliothèques	A	0	0		0	0

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2025	<i>dont emplois à Temps Complet</i>	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	<i>dont emplois à Temps Complet</i>
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	9	9		9	9
Directeurs établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	1	1		1	1
Professeurs territoriaux enseignement artistique	A	10	10		10	10
Assistants Territoriaux Enseignement Artistique	B	3	3		3	3
Assistants Territoriaux Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	58	56		58	56
Adjointes du patrimoine territoriaux	C	70	68		70	68
Filière médico-sociale		149	147		150	148
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	1	1		1	1
Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux	A	1	1		1	1
Médecins territoriaux	A	2	1		2	1
Puéricultrices territoriales	A	5	5		5	5
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	140	139		140	139
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	0	0	+1	1	1
Filière Médico-technique		4	4		4	4
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	A	3	3		3	3
Péd Pod Erg Psy Ort Tec Man Pré Diét Ter	A	1	1		1	1
Filière Sécurité (Police Municipale)		70	70		70	70
Chef de service de Police Municipale	B	6	6		6	6
Agents de police municipale	A	64	64		64	64
Filière Sociale		158	141		158	141
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	8	8		8	8
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	37	37		37	37
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	111	94		111	94
Agents sociaux territoriaux	C	2	2		2	2
Filière sportive		30	30		30	30
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	A	5	5		5	5
Educateurs territoriaux des APS	B	25	25		25	25
Filière technique		853	802		853	802
Ingénieurs territoriaux	A	32	32		32	32
Techniciens territoriaux	B	62	62		62	62
Agents de maîtrise Territoriaux	C	79	79	+1	80	80

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2025	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Adjointes techniques territoriaux	C	680	629	-1	679	630
SOUS-TOTAL Budget Principal		2167	1696	-4	2163	1698

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil Municipal :

- **approuve la création d'1 emploi d'adjoint technique et la suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise au sein de la direction Biodiversité et Espaces Verts,**
- **approuve la création d'1 emploi de moniteur éducateur au sein du département de l'Education,**
- **approuve la suppression de 6 emplois d'adjoint d'animation à temps non complet au sein du département de l'Education,**
- **approuve la création d'1 emploi d'adjoint administratif au sein de la Relation avec les Usagers,**
- **approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations et recalibrages intervenant sur le budget principal,**
- **autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,**
- **autorise Mme La Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions*: 9

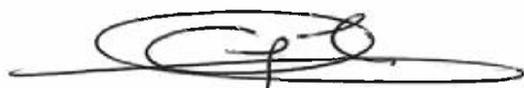
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

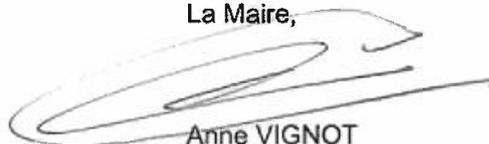
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Abdel GHEZALI
Adjoint



Anne VIGNOT